Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260504-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 mai 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 14
Votants : 15
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.
Etaient présents : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRÉ– Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER — Jean- Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL
Absente excusée : Martine MICHAUX
Absents non excusés :
Pouvoirs : Martine MICHAUX à Dominique GUIMENÉ
Secrétaire de séance : Mélanie BRETON

Date d'affichage en mairie : 11 mai 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 07 mai 2026

2026-05-04_Graff du poste électrique

En 2025, la commune a financé une fresque sur le mur 1 de la centrale électrique (coût : 3 800 €, subvention obtenue de la CAF : 1875€).

Il est proposé de poursuivre le projet artistique en réalisant le mur 2, dans le cadre du programme jeunesse :

« Jeunes en couleurs : un mur, une histoire », un projet porté par les jeunes de la commune depuis trois ans.

- Enveloppe demandée : **4 000 €**
- Aucune subvention n'est accordée par Enedis pour ce second mur.
- Une subvention de la CAF peut être demandée à nouveau (FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2026), date limite : le 22 mai 2026.

Ce projet s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle et de valorisation du cadre de vie.

Budget prévisionnel 2026 :

Dépenses		**Recettes**	
Objet	Total	Objet	Total
Intervention artiste graffeur	3 250 €	CAF subvention	3 000 €
Fournitures diverses	350 €	Part Commune	1 000 €
Préparation support	400 €		
Total	4 000 €	Total	4 000 €

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260511-20260504-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet et autorise le Maire à inscrire le montant au budget annuel 2026 et à lancer le projet.

Le conseil autorise également Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention Fonds Publics et Territoires 2026 auprès de la CAF du Morbihan (15 voix pour).

La Secrétaire de séance,
Mélanie BRETON

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

Thierry AUTRAN

MAIRIE DE SAINT-GRAVE
56 (Morbihan)